

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-318**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1^{er} octobre 2019, le règlement numéro 2019-318 intitulé « Règlement numéro 2019-318 relatif à l'assujettissement aux districts électoraux conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ».

En vertu de l'article 5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la Municipalité a décrété à la majorité des deux tiers de ses membres que les chapitres III et IV du titre I, ayant respectivement trait à la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux ainsi qu'à la composition du conseil de la Municipalité s'appliquent à la Municipalité d'Upton.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 10^e jour du mois d'octobre de l'an 2019.



Cynthia Bossé,
Directrice générale